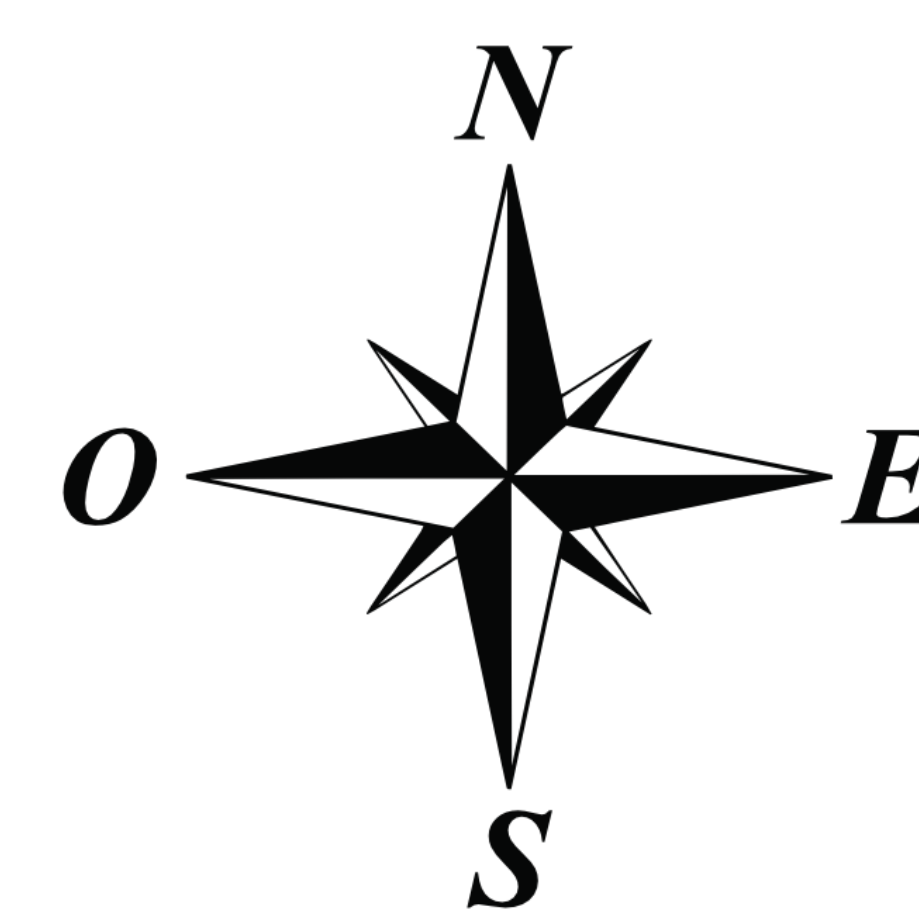


Aménagements piétons supplémentaires sur la rue du Sacré Cœur (option B)



Description des aménagements :

Double-sens cyclable sans limitation de trafic aux heures de pose/dépose des enfants

Le bureau d'études préconise :

- Création d'un double sens-cyclable d'une largeur d'1,80 mètres* (nécessitant la suppression de 4 places de stationnement)
- Conservation d'une voie de circulation en sens unique d'une largeur de 3,20 mètres
- Des corrections mineures sur le parking de l'école : 4 places en rouge sont dangereuses car masquent la visibilité des enfants dans les traversées, la largeur de l'entrée du parking pourrait aussi être réduite.
- Des corrections un peu plus importantes en élargissement le cheminement du pourtour (suppression de 6 places a minima, 8 idéalement).
- Création de stationnements vélo au sein de l'enceinte (pour les enfants) et en dehors (pour les parents)

Vue en coupe du double sens cyclable :

